

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELES
N° 93.00.472.003.0 DU 8 SEPTEMBRE 1993

Ensembles de mesurage MOUVEX, modèles CENTREX MULTI pour réception de produits pétroliers

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES

FABRICANT

MOUVEX, Usine d'Auxerre, Z.I. Plaine des Isles,
89000 Auxerre.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 87.0.02.522.2.3 du 2 décembre 1987 (1).

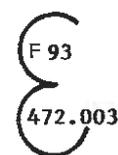
CARACTERISTIQUES

Les ensembles de mesurage MOUVEX, modèles CENTREX MULTI pour réception de produits pétroliers faisant l'objet du présent certificat diffèrent des modèles approuvés par le certificat précité par la possibilité d'être équipés de compteurs LIQUID CONTROLS, modèles M15 et M25, respectivement pour les débits maximaux de 48 et 60 m³/h.

Ces compteurs sont approuvés par le certificat C.E.E. de modèle n° UK 81-1782 du 26 octobre 1981, prorogé par le certificat C.E.E. de modèle n° UK 81-1782 du 19 juillet 1991.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est :



VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 2 décembre 1997.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE

J. HUGOUNET

(1) Revue de Métrologie, décembre 1987, page 1340.

CERTIFICAT D'APPROBATION C.E.E. DE MODELE
N° 93.00.472.004.0 DU 8 SEPTEMBRE 1993

Ensemble de mesurage MOUVEX, modèle CENTREX MULTI 60 CM pour chargement d'hydrocarbures

LE PRESENT CERTIFICAT EST ETABLI EN APPLICATION DE LA DIRECTIVE 71/316/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 MODIFIEE RELATIVE AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE, DE LA DIRECTIVE 71/319/C.E.E. DU 26 JUILLET 1971 RELATIVE AUX COMPTEURS DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LA DIRECTIVE 77/313/C.E.E. DU 5 AVRIL 1977 MODIFIEE RELATIVE AUX ENSEMBLES DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

FABRICANT

MOUVEX, Usine d'Auxerre, Z.I. Plaine des Isles,
89000 Auxerre.

OBJET

Le présent certificat complète le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 89.0.01.522.1.3 du 29 décembre 1989 (1).

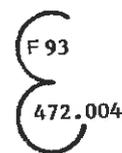
CARACTERISTIQUES

L'ensemble de mesurage MOUVEX, modèle CENTREX MULTI 60 CM, pour chargement d'hydrocarbures faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par le certificat précité par la possibilité d'être équipé du compteur LIQUID CONTROLS, modèles M25.

Ce compteur est approuvé par le certificat C.E.E. de modèle n° UK 81-1782 du 26 octobre 1981, prorogé par le certificat C.E.E. de modèle n° UK 81-1782 du 19 juillet 1991.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le signe d'approbation de modèle figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est :



VALIDITE

Le présent certificat est valable jusqu'au 29 décembre 1999.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

(1) *Revue de Métrologie*, janvier 1990, page 51.